

Oujda, le 21 Avril 2025

## Avis

Suite à leur réussite au concours, les résidents (session 2025), doivent se présenter à la séance de choix de spécialité le **vendredi 25 Avril à 9h à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda.**

Les Médecins Résidents doivent déposer les pièces citées ci-dessous au représentant du Ministère de Santé et de la protection sociale.

### **Les pièces constituant le Dossier des résidents contractuels**

- 2 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 3 Copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 3 Copies légalisées du Diplôme de Doctorat ;
- 1 Photos d'identité ;
- 1 Casiers Judiciaires ou 1 Fiches anthropométriques.

### **Les pièces constituant le Dossier des résidents bénévoles**

- 1 extrait d'acte de naissance (original) ne dépasse pas trois mois ;
- 3 copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 1 Photos d'identité ;
- 3 Copies légalisées du diplôme datées de moins de trois mois (ou Instance de thèse) ;
- 2 Attestations d'inscription et de scolarité à récupérer auprès de la FMPO,
- 1 Casiers judiciaires ou 1 fiche anthropométrique.

La Direction 

